

Je ne vous en citerai pas d'extraits à l'exception d'un exemple assez typique. Il s'agit du laboratoire Harris, de Lincoln, dans le Nebraska. L'agence de protection de l'environnement a constaté que les dossiers étaient mal tenus et que des rapports scientifiques manquaient. Elle a constaté qu'on s'était servi de rats à des fins expérimentales; dans les registres on pouvait lire que les mêmes rats étaient morts et qu'en même temps, ils avaient été accouplés; des rats étaient également morts deux fois et on avait omis de signaler des tumeurs et d'autres effets contraires.

Je pourrais citer d'autres exemples du même genre, mais je dirais simplement que nous ne pouvons pas continuer à nous fier à des données suspectes fournies par les autres pays. Nous n'exerçons aucun contrôle sur ces données, nous ne sommes pas sûrs que d'après les normes scientifiques, elles sont vraiment fiables ou qu'elles ont suffisamment de rapport avec notre propre contexte pour nous être utiles.

● (1540)

Le gouvernement a admis récemment que des centaines d'études scientifiques sur lesquelles il s'est appuyé ont été effectuées par des organismes étrangers. Cependant, ces études se sont révélées inutiles parce que le travail de laboratoire était négligé et frauduleux. Il est donc manifeste qu'il nous faut une stratégie en matière de recherche et de développement scientifique qui nous soit propre, adaptée à nos conditions, à nos problèmes, nos besoins, nos objectifs et notre milieu. Cela ne veut pas dire que nous devons fermer nos portes au reste du monde. La science est internationale. Nous faisons partie d'une communauté internationale. Nous devrions tirer parti des compétences, des ressources et des données qui découlent des découvertes scientifiques du monde entier. Ce faisant, toutefois, nous devrions agir avec prudence, l'une des caractéristiques de l'esprit scientifique, et nous assurer que nos affaires scientifiques sont bien en ordre.

Pour terminer, j'aimerais proposer une stratégie, une approche scientifique aux pesticides et aux antiparasitaires qui permette de résoudre les problèmes que j'ai cités. Cette stratégie nous permettra d'être suffisamment au fait de la question pour protéger notre milieu et la santé des Canadiens. La première recommandation serait de renforcer considérablement notre capacité de recherche, notamment dans le secteur universitaire. Nous devons accroître les travaux de recherche spécialisés afin d'explorer de nouveaux domaines. Nous devons étendre nos connaissances de base sur les pesticides.

Deuxièmement, la recherche effectuée en dehors du gouvernement doit faire l'objet d'un contrôle plus strict. Là encore, nous devons compter non seulement sur le gouvernement, mais également sur les recherches effectuées par des organismes de l'extérieur. Cependant, nous devons nous assurer que lorsqu'elles ne relèvent pas directement du gouvernement, les recherches sont faites selon des normes scientifiques supérieures.

Troisièmement nous devons moins compter sur les études scientifiques effectuées à l'étranger, comme je l'ai déjà dit.

Dans le but d'améliorer nos propres moyens et notre force de recherche, nous devrions examiner attentivement les stimulants fiscaux et les déductions aux fins de recherche et de développement industriels dans le domaine des pesticides.

Quatrièmement, nous devrions renforcer considérablement nos moyens pour dresser la liste des pesticides déjà en usage et tester ceux que l'on propose de mettre en marché. Les essais

sur les pesticides devraient être effectués avant leur mise en circulation, et non après. Ceux qui par la suite se révèlent d'un emploi risqué, dangereux, voire nuisible à l'environnement devraient être interdits sur-le-champ. Nous ne devrions pas attendre, comme le gouvernement l'a si souvent fait, que d'autres pays aient proscrit l'usage de certains pesticides, pour réagir. Nous devrions nous empresser de reconnaître les pesticides qui sont nuisibles et les retirer immédiatement du marché.

Cinquièmement, nous devrions accroître nos moyens d'information et diffuser plus de renseignements à l'intention de tous ceux qui utilisent les pesticides et des agriculteurs en particulier. Ceux-ci devraient être bien mieux informés au sujet des pesticides à utiliser ou à ne pas utiliser, ainsi que sur leur mode d'emploi pour réduire autant que possible les risques inhérents à leur usage. Jamais l'emploi des pesticides ne sera absolument dénué de risques, mais nous devrions veiller, notamment en renseignant davantage la population, à maximiser les avantages des pesticides et à en minimiser les inconvénients.

En terminant, j'accorde mon appui au bill C-45 et vraisemblablement aussi celui du Parti progressiste conservateur. En ma qualité de critique pour mon parti en matière d'environnement, j'appuie le bill C-45. Je me demande cependant pourquoi on a décidé d'en faire l'étude aujourd'hui. Mais je me réjouis que le gouvernement ait décidé de lui accorder la priorité. J'espère que le gouvernement entreprendra de consulter davantage les provinces pour s'assurer qu'elles approuvent les dispositions du bill. Mon parti veut bien qu'il soit étudié aujourd'hui et j'invite même les députés à faciliter son adoption.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il a été convenu en dehors de la Chambre que le projet de loi franchisse les trois étapes aujourd'hui. Nous devrions donc former le comité plénier plutôt que de renvoyer le bill au comité permanent. J'en fais d'ailleurs la proposition.

M. l'Orateur adjoint: M. Fox, au nom de M. Whelan, et appuyé de M. Joyal, propose:

Que le bill C-45, loi modifiant la loi sur les produits antiparasitaires, soit lu pour la 2^e fois maintenant et, du consentement unanime, soit référé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Francis.)

M. Deans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Votre Honneur pourrait-il nous dire qui répondra au nom du ministre en comité plénier.

M. Nielsen: Bonne question!

Le président: La motion, appuyée par M. Joyal, a été proposée par M. Fox au nom de M. Whelan.

M. Kempling: Ça ne marche pas.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me demande également si nous pouvons continuer en l'absence du ministre de l'Environnement (M. Roberts) car, somme toute, c'est lui qui est le